



Communiqué de l'Union confédérale des retraités CGT

INADMISSIBLE : LE MEDEF BLOQUE L'AUGMENTATION DES RETRAITES COMPLEMENTAIRES

Lors des discussions sur l'augmentation des retraites complémentaires, les 7 et 21 mars, à l'appel de la CGT, des milliers de retraités se sont rendus en délégation auprès des Chambres patronale partout en France et des milliers de motion sont parvenues au siège de l'ARRCO. A l'appui de cette mobilisation, les organisations syndicales se sont opposées aux propositions nettement insuffisantes du MEDEF : 1,65% d'augmentation pour les retraites et 3,2% pour l'achat du point pour les actifs.

L'intransigeance du MEDEF fait que les retraites complémentaires ne seront pas augmentées au 1^{er} avril. **Ce qui est inadmissible**, d'autant plus que la prochaine réunion n'est programmée que pour juin.

Après l'augmentation de 1,8% des retraites du régime général au 1^{er} janvier qui est loin de correspondre aux exigences, les retraités ne peuvent pas attendre juin pour voir leur retraite complémentaire augmenter !

La CGT exige une augmentation immédiate et la tenue d'une nouvelle réunion entre le MEDEF et les organisations syndicales dans les plus brefs délais.

Il est urgent de renégocier l'accord de novembre 2003 (que la CGT n'a pas signé), qui concerne les actifs et les retraités et qui participe à l'affaiblissement du système de retraite et à la dégradation générale du pouvoir d'achat.

Pour rappel, la CGT, lors des diverses réunions avec le MEDEF a exigé 10% d'augmentation en rattrapage de la perte du pouvoir d'achat, l'indexation des retraites sur les salaires et la fixation d'un minimum de retraite. Cela reste à l'ordre du jour !

Montreuil, le 23 mars 2006